

**No. 23093**

---

**BRUNEI DARUSSALAM**

**Declaration of acceptance of the obligations contained in the  
Charter of the United Nations. Bandar Seri Begawan,  
8 February 1984**

*Authentic text: English.*

*Registered ex officio on 21 September 1984.*

---

**BRUNÉI DARUSSALAM**

**Déclaration d'acceptation des obligations contenues dans  
la Charte des Nations Unies. Bandar Seri Begawan,  
8 février 1984**

*Texte authentique : anglais.*

*Enregistrée d'office le 21 septembre 1984.*

[TRADUCTION — TRANSLATION]

BRUNÉI DARUSSALAM : DÉCLARATION D'ACCEPTATION<sup>1</sup>  
DES OBLIGATIONS CONTENUES DANS LA CHARTE DES  
NATIONS UNIES

8 février 1984

Me référant à la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Brunéi Darussalam, j'ai l'honneur de déclarer, au nom du Brunéi Darussalam et en ma qualité de Chef de l'Etat et de Premier Ministre, que le Brunéi Darussalam accepte les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les respecter.

Sa Majesté le Sultan et Yang Di-Pertuan,  
Negara Brunéi Darussalam,  
[Signé]  
Sultan HASSANAL BOLKIAH

<sup>1</sup> Remise au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 17 février 1984. Par la résolution 39/1\* qu'elle a adoptée à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 21 septembre 1984, l'Assemblée générale a admis le Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies.

\* Nations Unies, *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément n° 51 (A/39/51)*, p. 14.